

Sensibilisation du personnel et des clients

- #### ■ Affichage et mise en œuvre des gestes barrière :

- Tousser et éternuer dans son coude
 - Utiliser des mouchoirs à usage unique
 - Mesures de distanciation
 - Lavage régulier des mains
 - Port du masque obligatoire



Mesures d'hygiène et de protection



- Mise à disposition de gel Hydro alcoolique pour se laver les mains dans chaque zone d'accueil et auprès du personnel.



- Port du masque obligatoire sur manifestation : clients, agent de sécurité, agent de nettoyage, coordinateur.



- Renforcement du nettoyage et de la désinfection des locaux de l'entreprise et notamment des surfaces de contact (poignée de porte, sanitaires, boutons, s'ascenseur/monte-charge, interrupteurs, chaises de réunion, tables de réunion, desk d'accueil...).

- Mise en place de fiches de traçabilité dans chaque salle et sanitaires, datées et signées par nos agents de propreté.

Fiche de traçabilité : Salle X						
Date	Nettoyage / désinfection				Nom / Prénom	Emargement
	Murs	Sol	Mobilier	Poubelle		

Mesures d'organisation du travail

- En amont par le client :** ▪ Intégrer un rappel des mesures sanitaires dans le guide du visiteur/congressiste, relayer les informations avant l'événement



- Sur site :** ▪ Désignation d'un référent risque sanitaire par événement : le coordinateur de l'événement



- Application de la distanciation pendant les réunions : laisser un siège entre deux personnes. La salle sera aérée après chaque réunion.



- Utilisation de nos QRcode affichés sur tous nos panneaux de signalétique dans les différents espaces



- Pour la restauration assise : respect des distances, moins de personnes par table ; Selon le référentiel sanitaire de la filière événementielle il est recommandé 10 personnes par table au maximum et un espace d'1m entre deux tables



- Pas de restauration debout, pas de station debout, pas de mange debout



- Pour les forum ou rencontres : respect de la distanciation, 1 personne pour 2,5m² de surface brute



- Gestion des flux entrée et sortie client : nous vous demanderons cher client d'échelonner l'arrivée de vos convives. Nos potelets délimiteront la file d'entrée. Notre agent de sécurité à l'entrée du public veillera au respect de la distanciation entre les participants en attente de rentrer dans le bâtiment. Nous veillerons à organiser une sortie distincte de l'entrée. Dans tous les cas nous adapterons les files d'attente et les espaces d'accueil en fonction des événements



- Respect de la distanciation lors de la livraison des fournisseurs à l'accès technique. Dédiez un espace pour les livreurs, les inviter à utiliser leur propre stylo et désinfectez cet espace après chaque utilisation



- Utilisation du monte-charge et de l'ascenseur par une seule personne à la fois



- Utilisation vestiaire traiteur : affichez sur la porte le nombre de personnes autorisées à entrer simultanément pour respecter les distances (2 personnes). Il est recommandé que le personnel vienne en tenue

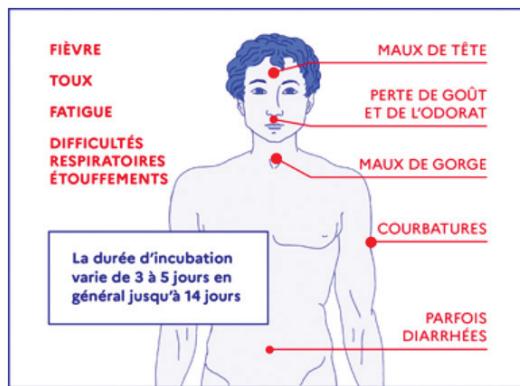


- 1 micro HF par orateur, lingettes désinfectantes



Actions mises en oeuvre en cas de contamination d'un salarié ou d'un participant/client ou encore d'un prestataire extérieur

Quels sont les signes ?



- **Isoler** la personne dans une salle dédiée, la signaler en contactant le centre 15, appliquer le protocole de protection (fournir un masque) et communiquer les coordonnées des services de santé.
- **Équiper** les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage et veiller à l'élimination de ces équipements dans des sacs hermétiques.
- **Procéder au nettoyage** complet des locaux où est passée la personne contaminée.

Dans le cas d'un salarié Bordeaux Palais de la Bourse :

Si le salarié n'a pas de symptômes mais a eu un contact étroit ou vit avec une personne atteinte du COVID :

- le télétravail sera imposé pendant 7 jours

Si le salarié présente un ou plusieurs symptômes à son domicile :

- le salarié ne vient pas au travail et appelle son médecin traitant (ou le 15 si les symptômes s'aggravent)
- les personnes qui auront été à son contact seront prévenues - l'espace de travail du salarié sera nettoyé

En cas de doute ou des questions, un numéro vert est à disposition : **0 800 130 000**

